



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-50**

**Séance publique du**

**7 avril 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20220407-<br>lmc1209940-DE-1-1   |
| Date de signature : 12/04/2022   |
| Date de réception : lundi 11 avril 2022  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE - PROGRAMMATION 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Sylvain DIJON

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE - PROGRAMMATION 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La sécurité de nos concitoyens a toujours été un sujet important pour les Aixois et les Aixoises, et nous avons su l'intégrer au cœur de nos préoccupations municipales, pour l'ensemble du territoire de notre commune. Pour cela, la Ville d'Aix-en-Provence s'est donnée les moyens de mener une politique de sécurité ambitieuse, par une présence efficace d'agents de Police Municipale, régulièrement formés et compétents afin de garantir la tranquillité publique, en étant une police de proximité, de médiation et de conciliation au service de l'ensemble de la population.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône contribue au financement des équipements pour la sécurité publique de la Ville dans le cadre de ses dispositifs d'aides aux communes.

Cette aide aux équipements pour la sécurité publique concerne l'acquisition de matériels pour la Police Municipale, à savoir :

- 4 VTT standard et 4 VTT électriques,
- 12 armes de service – munitions,
- matériel de protection Tri-Flash,

- sonomètre 2 roues et appareil de mesure pollution,
- matériel divers de prévention routière,
- petit matériel de sécurité : bombes lacrymogène - menottes - lampes etc....

Le montant global des équipements mentionnés ci-dessus s'élève à 68 800 € TTC soit 57 333,33 € HT.

Le taux de subvention varie de 20 % à 60 % du coût global hors taxes de la dépense, en fonction de l'intérêt du projet.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des équipements pour la sécurité publique ;
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de 20 % à 60 % du coût global hors taxes de la dépense établie à 57 333,33 € HT, en fonction de l'intérêt du projet ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2022-50 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE - PROGRAMMATION 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 48 |
| Présents                | : 39 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 48 |
| Pour                    | : 48 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

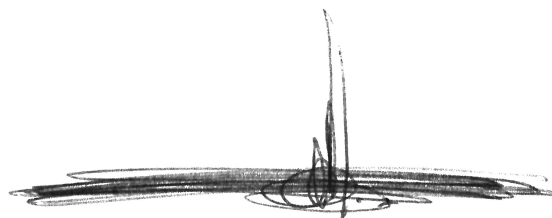
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»